



Maison des
Association
Avenue P. Enfert
45500 GIEN

Contrat : Veau & boeuf
Période : Fevrier à Mai 2024



PAYSAN

Earl PRISOT
Jean-Pierre et Annie Priset
route de Laveau 89220 SAINT PRIVE
Tél. : 03.86.74.99.13 ou 06.71.88.37.51
Mail : jean-pierre.prisot@wanadoo.fr

CONSOMM'ACTEUR - TRICE

Nom :
Mail :
Tél. :

				FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
				8	28		
		Poids	Prix				
VEAU	Colis de 5kg 1 rôti - Côtes - Escalopes - Tendrons - Blanquette	5 kg	87,50 €				
	Colis de 10kg 2 ou 3 rôtis - Côtes - Escalopes - Tendrons - Blanquette - chair	10 kg	175,00 €				
BŒUF	Colis traditionnel 15,00€/kg - côte de bœuf ou faux filet - Rosbif, bifteck, chair de bœuf - Bifteck haché - Braisé, bourguignon, pot au feu	5 kg	75,00 €				
		10 kg	150,00 €				
	Colis "saucisse" 15,50€/kg - côte de bœuf ou faux filet - Rosbif, bifteck, chair de bœuf - Bifteck haché - Braisé, bourguignon - pot au feu en grosses saucisses	5 kg	77,50 €				
		10 kg	155,00 €				
	Colis "Merguez" 16,00€/kg - côte de bœuf ou faux filet - Rosbif, bifteck, chair de bœuf - Bifteck haché - Braisé, bourguignon en chipo/merguez/ - pot au feu en grosses saucisses	5 kg	80,00 €				
		10 kg	160,00 €				
Total livraison :							
Total contrat :					- €		

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi aux dates indiquées de 17h30 à 19h00, à la maison des associations avenue Paulin Enfert à GIEN

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité,

- en 1 fois, soit _____ en espèces ou par chèque à l'ordre de 'Earl Priset'
- par mois, soit _____ chèques à l'ordre de 'Earl Priset' du montant de chaque mois

Signatures, précédées de la mention "Lu et approuvé"

PAYSAN

CONSOMM'ACTEUR-TRICE

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.
Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc, l'éventuel report de certaines livraisons).
En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consomm'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.